

Ensuite, M. le secrétaire de la Mairie donne lecture du procès-verbal de la cérémonie, lequel relate les inscriptions gravées sur chacun des côtés d'une plaque en cuivre, et met sous les yeux des assistants des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, à l'effigie de Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français, pour le tout être scellé dans la pierre.

L'an mil huit cent soixante, le 3 juin, fête de la Sainte-Trinité, Napoléon III étant Empereur des Français, Mgr René-François Regnier, archevêque de Cambrai; M. Vallon, préfet du Nord; M. Jules-Philippe Maes, doyen-curé de Saint-Martin de Roubaix, M. Albert Herrengt, doyen-curé de Notre-Dame de Roubaix; M. Parel, juge-de-peace du canton; nous, Louis-Gabriel-Joseph Tiers-Bonte, maire de la même ville de Roubaix, assisté de M. Ernoult-Bayart, notre adjoint, en présence du clergé, du Conseil municipal et des membres des diverses administrations de la ville, avons solennellement posé la première pierre de cette église, préalablement bénie par M. Bernard, vicaire-général du diocèse.

Cette pierre sur laquelle va reposer la nouvelle église du Saint-Sépulchre, en erme, outre le présent procès-verbal, des monnaies à l'effigie de notre auguste souverain et une plaque en cuivre contenant, sur la première face, l'inscription suivante :

D. O. M.
et
B. M. V.

Huncce lapidem primarium ritè et faustis consecratum auspiciis ut in perpetuum templi fundamentis inhaereat avitam que fidem ad posterum testetur. anno Domini MDCCCLX, die vero tertii Junii. solemniter apposuit D. Ludovicus-Gabriel-Joseph Tiers-Bonte, civitatis rosbacensis magistratus, sicut ex diplomate ibi incluso latius constat.

Et sur l'autre face :

1860.

Napoléon III, Empereur des Français; Vallon, préfet du Nord; A. Mimerel, sénateur, conseiller du département; César Piat, conseiller de l'arrondissement; Jules-Philippe Maes, doyen curé de St-Martin; Albert Herrengt, doyen-curé de Notre-Dame; Louis-Gabriel-Joseph Tiers-Bonte, Maire de Roubaix; Ernoult-Bayart, adjoint.

Conseillers municipaux :

Achille Boissière, Edouard Debuchy, Edouard Delattre, Henri Delattre, Jules Delerue-Dazin, Dellebecq-Desfontaines, Constantin Descat, Dubar-Delespaul, Jean-Baptiste Ducatteau, Pierre Dupire, François Duthoit, Louis Flipo, François Frasez, Constant Godefroy, Julien Lagache, Lefebvre-Hennart, Guillaume Lefebvre, Motte-Bredart, César Piat, Renaux-Lemerre, Roussel-Dazin, Louis Watine, Achille Wibaux.

Brun-Lavainne, secrétaire de la Mairie; Théodore Lepers, architecte de la ville; Pennel frères, entrepreneurs.

De tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal, que M. le vicaire-général, MM. les doyens de Roubaix, les membres du Conseil municipal ont signé avec nous et notre adjoint, ainsi que l'architecte et les entrepreneurs de l'édifice, pour être ersuite, après lecture, enregistré dans cette première pierre.

Fait et clos à Roubaix, le 3 juin 1860

Après la pose et le scellement de la pierre et des objets qu'elle renferme, le clergé bénit processionnellement toutes les lignes des fondations de l'édifice; et la cérémonie religieuse terminée, le cortège, dans le même ordre, est retourné à l'Hôtel-de-Ville.

(La fin au prochain numéro)

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 5 au 11 juin 1860 inclus, 13 garçons et 20 filles.

MARIAGES.

Du 6 juin. — Entre Jean-Baptiste David, domestique, et Célestine-Joseph Dequinemare, servante. Du 11. — Entre Henri Debruyne, liseur pour tissus, et Camille-Clarisse-Joseph Leblon, bobineuse. — Denis-Constant-Joseph Lepoutre, journalier, et Françoise Hevely, couturière en robes. — Denis Lefebvre, tisserand, et Julie Pipart, journalière. — Jean-François Deneve, tisserand, et Marie-Pétronille Steenbrugge, tisserande. — Jean-Baptiste-Joseph-Théophile Dehan, trieur de laines, et Eugénie Ladous, journalière. — Jean-Baptiste Vion, menuisier, et Marie-Joseph Lamant, sans profession. — Louis-Auguste Dutriaux, employé de la poste, et Reine-Virginie Robert, journalière. — Charles-Jules Fraisse, négociant, et Hermance-Aline-Eugénie Prus, sans profession. — Erançois-Joseph Fontaine, domestique, et Léon-Poldine Defroyennes, cuisinière.

DÉCÈS.

Du 5 juin. — Jean-Baptiste-Joseph Gotier, 57 ans, marchand-boulangier, époux de Florine-Amélie Ris, rue du Grand-Chemin. Du 6. — Louis-François Ducard, 59 ans, peigneur de laines, veuf de Lucie-Eugénie-Joseph Collette, rue du Grand-Chemin. — Fidèle-Joseph Thomas, 42 ans, ménagère, épouse d'Edouard-François Debrabandere, rue Neuve-du-Fontenoy. — Charles-Henri Picavet, 40 ans, journalier, époux d'Adèle-Joseph Lorthioir, Hôpital. — François-Joseph Leroy, 33 ans, fleur, célibataire, Hôpital. Page 6 garçons et 7 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Tribunaux.

Un tribunal de simple police de l'arrondissement de Colmar vient de condamner un chef d'établissement à dix francs d'amende et aux dépens, pour l'inscription, sur un livret d'ouvrier, d'une dette à un chiffre supérieur à celui de 30 francs, fixé par la loi du 22 juin 1854.

PAUL BARET.

FAITS DIVERS.

Le Constitutionnel a reçu une lettre d'Alexandrie où nous lisons que M. de Lesseps vient d'arriver dans cette ville. Les travaux de percement de l'isthme se poursuivent avec activité. On achève en France la construction des nombreux machines destinées à renforcer celles qui sont déjà à l'œuvre, et l'arrivée de M. de Lesseps ne peut manquer de donner à l'entreprise une nouvelle impulsion.

— M. Prévost-Paradol, auteur, M. Dumineray, éditeur, et M. Beau, imprimeur de la brochure les Anciens Partis, sont assignés à comparaître le 15 de ce mois devant la 6^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, sous prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. La défense des prévenus sera présentée par MM. Berryer et Dufaure.

— Les journaux de Paris nous apprennent la mort d'un des principaux négociants de Paris, M. Patrisot, fondateur de l'établissement devenu célèbre sous le nom de la Belle Jardinière. M. Patrisot n'a pas oublié, dans son testament, les travailleurs, des rangs desquels il est sorti, et qu'il avait associés à son entreprise : il a constitué une somme de 600,000 fr. pour fonder un asile en faveur des ouvriers malades de Paris et du département de la Seine.

— Le sieur Henri A..., élève en pharmacie, employé dans l'officine du sieur F..., place des Petits-Pères, à Paris, avait imaginé une combinaison de diverses substances devant, selon lui, constituer un remède nouveau et très-énergique. Hier, à dix heures et demie du soir, voulant profiter de l'absence de son patron pour expérimenter son invention, il mit dans un mortier de marbre très-épais du chlorate de potasse et du soufre.

A peine avait-il commencé à broyer ces substances avec un pilon, que le mélange fit explosion. Le mortier éclata en plus de deux cents morceaux lancés de tous côtés. L'imprudent expérimentateur fut atteint au visage, à la main droite et à l'avant-bras du même côté par des fragments qui le blessèrent très-grièvement.

Quelques molécules s'imprimèrent profondément dans sa chair, et l'en s'étonna qu'il n'eût pas été tué par des projectiles lancés avec une telle violence. On a fait appeler des médecins qui lui ont donné des soins, et l'on espère que cet événement n'aura pas pour lui de suites fâcheuses.

L'explosion avait été si forte, qu'on l'avait entendue jusque dans la rue Pagevin, où l'on avait cru que c'était une maison qui sautait. A ce moment, il se trouvait dans le laboratoire où se faisait l'expérience deux élèves en pharmacie, qui, par un rare bonheur, n'ont pas été atteints. (Droit).

— Un crime sans exemple dans les annales judiciaires a été commis en pleine audience, à la Cour impériale de Toulouse. Voici les détails que nous apporte notre confrère l'Aigle :

A deux heures, au moment où les magistrats se levaient de leurs sièges pour se rendre dans la chambre des délibérations, une explosion éclata; un individu, placé derrière le banc des avocats, s'était levé, avait fait quelques pas en avant, et avait tiré un coup de pistolet sur M. le conseiller Solomiac, qui présidait la Cour.

L'arme éclata dans la main de l'assassin. Les débris se sont projetés dans la salle et jusque sur les sièges de la Cour.

Un des chiens du pistolet, lancé à cinq mètres de distance, à l'extrémité du banc des avocats, est passé devant plusieurs membres du barreau qui étaient assis à la barre.

Le projectile sorti de l'arme est passé à quelques centimètres de M. le président et des membres qui le suivaient; il est allé se loger dans un des lambris qui longent les degrés que la Cour descendait en ce moment. C'est par un hasard providentiel qu'aucun des conseillers n'a été frappé.

Après avoir laissé tomber son arme, l'auteur de l'attentat a cherché à fuir; mais il a été arrêté par le sieur Quercioy, garde du Palais-de-Justice, et par les personnes présentes à l'audience. Le pistolet dont l'assassin avait fait usage était à deux coups; un seul canon était parti et avait éclaté; l'autre canon était encore chargé, quoique le chien se trouvât rabattu sur la cheminée.

L'auteur de cet attentat inouï est amené aux pieds de la Cour pour être interrogé par M. le président. C'est un homme de petite taille, ayant la barbe blanche, paraissant âgé de soixante à soixante-cinq ans; sa mise est assez négligée.

Conformément à l'article 507 du Code pénal, l'affaire est jugée séance tenante et sans désemparer.

D. Quels sont vos nom et prénom? — Je refuse de répondre.

D. Vous vous nommez, je crois, Casimir

Guilhem, et vous habitez Graulhet, département du Tarn? — R. Je n'ai pas besoin de vous dire mon nom; vous le trouverez au greffe de la Cour et du tribunal de Lavaur.

L'accusé paraît très agité.

D. C'est vous qui avez tiré le coup de pistolet. Quels motifs vous ont porté à commettre cet attentat? — R. La Cour m'a condamné à rapporter à la succession de mon père une somme de 8,355 francs. En violant l'article 1681 des lois de l'Empire, elle m'a réduit à la misère.

D. Quel est celui des membres de la Cour que vous aviez l'intention d'atteindre? — R. Le président et tous les membres, j'aurais voulu tuer toute la Cour du même coup. L'Empereur aurait pu m'empêcher de le faire s'il avait voulu, car je lui ai écrit trois fois.

D. Qu'avez-vous écrit à l'Empereur? — R. La première fois, pour lui demander son secours, afin que la Cour ne violât pas l'article 1681 comme elle avait violé l'article 1677 des lois de l'Empire; la deuxième fois, pour lui demander son assistance, afin de me pourvoir en Cassation ou bien de me donner un refuge dans un asile qu'il a fondé pour les malheureux. La troisième fois, c'était le 16 avril, j'écrivis à Napoléon pour lui dire que s'il ne m'accorderait pas son assistance ou un refuge, j'assassinerais le plus de membres de la Cour que je pourrais. Je lui disais que je patienterais un mois pour avoir sa réponse, mais que cela ne passerait pas deux mois.

D. Aviez-vous des sentiments de haine ou d'inimitié contre quelques-uns des membres de la Cour? — R. Non, je n'en connais aucun; je le répète, c'est à la Cour entière que j'en voulais; c'est une vengeance. Il n'est pas permis de mettre quelqu'un dans la misère.

Un avocat nommé d'office présente la défense.

La Cour condamne Casimir Guilhem aux travaux forcés à perpétuité.

L'accusé entend prononcer sa sentence sans manifester la moindre émotion.

— Des lettres reçues de Nice parlent de l'impression qu'ont laissée dans cette ville les zouaves de la garde impériale, appelés momentanément à y faire un service d'honneur près de S. M. l'impératrice-mère de Russie. Accueillis avec enthousiasme à leur arrivée, par la population, ces soldats d'élite compriment tout d'abord la haute mission qu'ils avaient à remplir au nom de l'Empereur, qui les envoyait, de l'armée qu'ils représentaient, et ils surent constamment s'en montrer dignes.

Les habitants de Nice, lisons-nous dans ces lettres, garderont un long souvenir de la courtoisie toute française, de l'esprit tout militaire et de la joyeuse humeur de ces braves soldats; mais les malheureux surtout ne les oublieront jamais; car la mémoire du cœur leur rappellera avec quel zèle charitable les zouaves partageaient fraternellement avec eux le pain, la soupe et souvent même l'obole du soldat.

Tous les jours un piquet d'honneur, conduit par un officier, se rendait au palais habité par l'impératrice et sa Cour, pour y faire le service, et Sa Majesté se plaisait souvent à adresser la parole aux sentinelles qu'elle rencontrait sur son passage. — « Jamais, disait-elle, un jour aux personnes qui l'entouraient, je ne me serais attendue à rencontrer chez de simples soldats, un tact aussi exquis, aussi parfait, une intelligence aussi rare. Tous ceux auxquels je parle de la médaille anglaise qui brille sur leur poitrine, éprouvent à l'instant même, un visible et généreux embarras, et cherchent à éluder de leur mieux les questions que je leur adresse sur cette matière délicate, en essayant de toucher à un autre sujet d'entretien. »

Le grand-duc Nicolas, qui se trouvait à Nice avec son auguste mère, aimait, lui aussi, beaucoup les zouaves; il connaissait la plupart des officiers, les appelait par leur nom, et causait souvent avec les sous-officiers et les simples soldats.

Un jour deux zouaves, témoins d'un accident par suite duquel un pauvre vieillard venait d'être renversé par une voiture, s'empressèrent de le secourir, puis le prenant dans leur bras, ils le transportaient à son domicile, lorsque l'impératrice venant par hasard à passer, fit arrêter sa voiture, et voyant la bonne action des deux soldats français, voulut les en récompenser en leur offrant deux pièces d'or. « C'est à ce malheureux que ces deux pièces de 20 francs deviendraient secourables à propos, » Madauve, dit un des zouaves et pendant que l'autre zouave faisait un signe approbatif, le premier ajoutait : « Mon camarade et moi nous demandons à Votre Majesté la permission de les lui offrir. »

L'auguste souveraine fut vivement attendrie de cette action, et elle éprouvait le plus grand plaisir à la raconter.

L'année dernière il est né en Grande-Bretagne 2,000 enfants par jour, c'est-à-dire 796 mille 190 enfants dans le courant de 1859. Il est mort environ 1,300 personnes par jour, c'est-à-dire 503,003 pour l'année entière, ce qui réduit l'accroissement quotidien de la population à 700 âmes. L'Irlande n'est pas comprise dans cette statistique; l'année prochaine, nous espérons du moins, un relevé fait dans ce pays complètera le relevé général de la Grande-Bretagne. (Lancet.)

— Un quincailler hollandais qui vendait, dit le Nord, du plomb de chasse et de la poudre, qu'il allait puiser le jour à un tonneau placé dans un grenier rempli d'objets de quincaillerie, avait envoyé vers la brume sa servante chercher des poétons.

« Comment as-tu pu y voir encore pour trouver cela? dit le maître à sa servante qui lui rapportait les poétons. — Eh! mais j'ai allumé une chandelle du paquet. — Où l'as-tu laissée? — Je l'ai plantée dans le tonneau de graine de navette, en attendant, pour reporter ces poétons, si c'était ça que vous demandiez. »

Le marchand frissonna, mais il eut le sang-froid d'un amiral hollandais, et se contenta de dire avec calme : « C'est bien; tu peux aller chercher la chandelle maintenant. »

La servante partie, il s'empressa de se sauver avec sa femme et ses enfants jusqu'au bout de la ville; de sorte que la servante, en revenant avec la chandelle, fut très-étonnée de trouver la porte ouverte et la maison vide. Deux heures après seulement, les maîtres rentrèrent et lui racontèrent le danger qu'elle avait couru.

« Jésus, Marie! s'écria-t-elle, pourquoi que vous ne m'avez pas dit que c'était de la poudre? j'aurais pas osé la rechercher, votre chandelle de deux sous, j'aurais mieux aimé la laisser brûler jusqu'au bout, quitte à ia payer sur mes gages; vous êtes de mauvais maîtres, je veux m'en aller de chez vous! — C'est ce que j'allais te dire, répondit avec le plus grand flegme notre marchand hollandais. »

— Un homme qui a joué un grand rôle politique en Turquie (il a occupé à cinq reprises différentes le poste de grand-vizir), Reouf-Pacha vient de mourir à Constantinople dans sa 94^{me} année.

Au commencement du règne du sultan Mahmoud, Reouf-Pacha, que ses brillantes qualités avaient fait rechercher par ce souverain, eut néanmoins un jour le malheur de lui déplaire. Mandé au palais impérial, il y arriva tout tremblant. « Ah! c'est toi, » lui dit son maître d'un air courroucé. Le pauvre diable croyait déjà sentir sa tête se détacher de ses épaules. Et le Sultan continuait de le regarder avec des yeux flamboyants.

Reouf-Pacha était grand et bien fait, très-beau de visage, il avait, en outre, une barbe noire d'un éclat merveilleux. « Décidément, dit Mahmoud, ce serait dommage de faire tomber une si belle tête. » Et il se contenta d'exiler son grand-vizir. La leçon profita à Reouf-Pacha, car ayant été rappelé au pouvoir vingt-ans après, il se garda désormais de faire la moindre opposition dans le Conseil. Tous ses efforts tendaient, au contraire, à être de l'avis de tout le monde. Comme on lui demandait un jour la raison de cette conduite : « C'est, dit-il, que j'ai beaucoup vieilli, et que je n'ai plus de barbe noire pour sauver ma tête. »

KERMESSES.

Dimanche 17 juin.

Bondues, Gruson, Hantay, Lambersart, Sallomé, Wattrelos.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

EN VENTE CHEZ J. REBOUX,

20, Rue Neuve :

LIVRETS

DE

Location des Maisons

5 FR. LE CENT.

RETORDERIE EN TOUS GENRES

LISSURES & ARCADES

HENRI MARTHE-DEMEESTER

RUE DES ORPHELINS, 6

A TOURCOING (1964)

MAISON

FLIPO-MEURISSE

rue de la Fosse-aux-Chênes, 30

ROUBAIX.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS

& DE MIROITERIE.

Grand assortiment de PAPIERS depuis 20 c jusqu'à 20 fr. le rouleau.

BORDURE à 1 fr. le rouleau pour les petits papiers.

GLACES ÉTAMÉES de toutes dimensions, à 40 pour 100 de rabais, à cause de la baisse survenue en manufacture.

PETITS MIROIRS encadrés, prix modérés.

BAGUETTES en or et en bois, pour tentures.

MOULURES en or et en bois, pour cadres. (1941)